Canal de Marseille

VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT !

D'une longueur de 174 km entre la Roque d'Anthéron et La Ciotat, le canal de Marseille permet la distribution de l'eau potable à près de 1,5 millions d'habitants dans la région.

Pour des raisons de sécurité, la **baignade** et la **promenade** sur les berges sont **STRICTEMENT INTERDITES**.

En cas d'urgence contactez le **112**

Le non-respect des interdictions d'accès et des consignes de sécurité présente **un danger mortel.**

NE PRENEZ PAS DE RISQUES INUTILES, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SECURITÉ ET LES INTERDICTIONS D'ACCÈS.

Plus d'infos sur **www. eaudemarseille-metropole.fr**

Eau de Marseille Métropole

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Canal de Marseille

COMPRENDRE SES DANGERS POUR SE PROTÉGER

Pourquoi est-il interdit de se baigner et se promener sur les berges dans le canal ?

- **Vitesse de l'eau élevée et variable** (de 0,7 m/s en moyenne, mais elle peut s'élever à tout moment lors d'une ouverture de vannes).
- **Profondeur importante** (de 2m à 2,40m) et **parois glissantes.**
- **Risques de chute, de blessure et de noyade.**

Que faire en cas de chute accidentelle ?

Ne paniquez pas et laissez vous porter jusqu'à une ligne de vie (dispositif placés tout au long du canal) puis l'attraper, et vous aider à accéder à une échelle.

Société Eau de Marseille Métropole - Juin 2025